

2009-07-03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évaluation générale du degré de rigidité des prix - résultats des enquêtes menées par la BNB auprès des chefs d'entreprise

par Emmanuel Dhyne

NBB Working Paper No 171 – Research Series

Le présent article est tiré du rapport de recherche intitulé « Price Rigidity in the Euro Area: an assessment », rédigé avec le soutien de la Commission européenne. Le rapport final a été publié dans la série des *European Economy Economic Papers* et peut être consulté à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication_summary15198_en.htm

L'article examine la fréquence des changements de prix en Belgique, en exploitant les informations issues des enquêtes que la BNB a menées entre janvier 1990 et décembre 2007 auprès des chefs d'entreprise dans le secteur manufacturier et dans ceux de la construction, du commerce et des services. Ce faisant, il fournit une estimation quantitative du degré inconditionnel de rigidité des prix au sein de l'économie belge.

Les résultats font apparaître que, chaque mois, pas loin d'un cinquième (19,2 p.c.) des prix varient en Belgique. Cette fréquence des changements de prix se répartit en variations à la hausse (9,9 p.c.) comme à la baisse (9,3 p.c.), ce qui souligne l'absence de signes indiquant une rigidité des prix à la baisse plus marquée.

Les statistiques agrégées occultent l'existence d'écart considérables par secteur. Ainsi, le secteur manufacturier et celui du commerce se caractérisent par une fréquence des changements de prix proche de 24,5 p.c. Le secteur de la construction présente, quant à lui, une fréquence de près de 20,5 p.c. Les secteurs des services aux entreprises se caractérisent par une fréquence de presque 9 p.c. et, enfin, celui de l'Horeca enregistre la plus faible fréquence, à savoir 3,3 p.c.

En sus de cette évaluation du degré de rigidité des prix global dans l'économie belge, la présente étude analyse les déterminants des variations de prix au niveau sectoriel. Les résultats estimés permettent de tirer deux conclusions principales.

Premièrement, le principal déterminant de la fréquence sectorielle des changements de prix semble être la structure des coûts. Ce constat est essentiel car il met en évidence le fait que la fréquence des changements de prix est un très mauvais indicateur de la rigidité de ceux-ci. Une fréquence de changements de prix de 9 p.c. ne traduit pas nécessairement de sérieuses difficultés associées à l'ajustement de prix dans le secteur des services, étant donné qu'elle reflète principalement l'importance du facteur travail dans la structure des coûts.

Deuxièmement, la concurrence intérieure, mesurée soit par l'indice sectoriel de Lerner, soit par les marges sectorielles estimées dans Christopoulou et Vermeulen (2008), ne semble pas expliquer une fréquence peu élevée de changements de prix au niveau sectoriel.

Enfin, le présent Working Paper classe les secteurs NACE 2 en trois groupes selon leur degré de rigidité des prix.

Le groupe principal comprend 24 secteurs caractérisés par une fréquence de changements de prix conforme à ce que suggère leur structure des coûts.

Le deuxième groupe est constitué de sept secteurs « aux prix très flexibles » caractérisés par une fréquence de changements de prix supérieure à ce que suggère leur structure des coûts.

Le troisième groupe rassemble 13 secteurs « aux prix rigides » caractérisés par une fréquence de changements de prix inférieure à ce que suggère leur structure des coûts, ce qui indique sans doute une rigidité nominale excessive des prix. Ces secteurs sont le NACE 13 « Extraction de minerais métalliques », le NACE 14 « Autres industries extractives », le NACE 16 « Industrie du tabac », le NACE 28 « Travail des métaux », le NACE 33 « Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie », le NACE 36 « Fabrication de meubles et industries diverses », le NACE 55 « Hôtels et restaurants », le NACE 60 « Transports terrestres », le NACE 70 « Activités immobilières », le NACE 71 « Location sans opérateur », le NACE 85 « Santé et action sociale », le NACE 90 « Assainissement, voirie et gestion des déchets » et le NACE 93 « Services personnels ».